



## NÉGOCIER

# Obtenir un vrai 4/5<sup>e</sup> ? Pas si simple

Diminuer ses horaires de travail suppose un accord non « contraint » de sa hiérarchie. À défaut d'une négociation basée sur le principe du « donnant-donnant », la course d'obstacles commence...

Lorsque son fils est entré en maternelle, Hélène\*, assistante de direction dans une société de transport, a négocié de ne plus travailler le mercredi. La partie n'était pas gagnée : l'entreprise est peu encline à augmenter ses effectifs. Or son emploi du temps est déjà chargé : gestion des appels d'offres, suivis budgétaires de cinq centres de profits, dossiers réglementaires... Elle sait qu'elle aura besoin d'un renfort. Mais aussi que son patron peut lui refuser sa demande, pour raison de

service<sup>(1)</sup>. « J'ai donc envisagé en amont de déléguer quelques dossiers de gestion courante à une secrétaire qui travaillait en appui avec moi. Elle était d'accord sur le principe. » Elle soumet sa requête et sa solution à son directeur général lors d'un entretien, tout en l'assurant que le travail sera fait. Quinze jours après, celui-ci accepte, mais du bout des lèvres...

**Manque de ressources.** Quatre mois plus tard, Hélène travaille autant qu'avant : la secrétaire qui l'épaulait a été

affectée à un autre service. Pire, elle se retrouve avec un gros chantier de réorganisation interne à gérer. Et quand, au cours d'un entretien, elle demande du renfort à son patron, celui-ci fait la sourde oreille. « Alors que je suis payée pour vingt-huit heures, j'en fais facilement cinq de plus dans la semaine. Je fais des journées continues, avec le sentiment de travailler à l'arraché. »

**Le cas d'Hélène n'est pas atypique.** Il est souvent difficile d'obtenir un renfort quand on souhaite travailler moins

d'heures. « Cela peut très vite être perçu comme un désinvestissement », estime Bertrand\*, responsable marketing opérationnel, qui a pu obtenir d'emblée de travailler un jour de moins par semaine. Ses atouts : un recrutement par relation (il connaissait un peu le directeur) et sa juste estimation de son temps de travail. « Comme je postulais pour un emploi identique à celui que j'occupais, je savais que c'était viable en travaillant une journée de moins par semaine. J'ai d'ailleurs préféré prendre deux demi-journées dans la semaine pour assurer toujours une présence. » Pour persuader son directeur de sa bonne volonté, Bertrand lui a également garanti que le travail serait fait en temps et en heure, en se réservant la possibilité de revenir à temps plein si besoin... ■

LYDIE COLDERS

\* Les prénoms ont été changés.

### Gare au passage en force !

L'analyse de **Stéphane Einhorn**, fondateur du cabinet de coaching **Coach & Moi**.

Le patron d'Hélène a accepté son emploi du temps à quatre cinquièmes, mais désapprouve l'initiative sur le fond. Il n'a pas le courage de lui dire non. Or ne pas avoir l'appui de son chef dans ce cas, c'est forcément se mettre en difficulté. Et l'assurer que le travail sera fait devient piégeant, surtout quand les journées sont déjà chargées. La situation peut vite devenir tendue, car le N+1 ne fera rien pour vous aider.

**Acter un nouveau partage des tâches.** Déchargez-vous de certaines responsabilités, en conservant bien entendu les plus importantes. Tentez de trouver des solutions pérennes (une délégation de tâches à un collaborateur, une tierce personne en temps partagé...) à proposer à votre patron. Ainsi, vous vous dégagez réellement d'une part de votre activité. Et vous éviterez que les dossiers atterrissent de nouveau sur votre bureau en cas de problème.

**Montrez-vous souple.** Bertrand a bien joué : en organisant une présence tous les jours, il allège l'idée de son absence. À temps partiel, mieux vaut faire preuve d'une certaine souplesse : savoir être là à plein temps pendant quelques semaines si un gros projet tombe rassurera votre chef. À condition, bien sûr, d'avoir négocié de récupérer vos jours plus tard ! D'où l'importance d'avoir en réserve une solution de garde pour ses enfants, afin de ne pas se retrouver coincé...

